

Filière BP - Consigne pour le stage 21P	
Module BP41AVT	Gestion, analyse et évaluation d'enseignement en arts visuels et activités créatrices et techniques
Semestres BPs4	Temps de travail étudiant·e : 6-8 heures
Profil 1-4	Durée de l'observation en classe : -
UER : AT	Durée de l'activité en classe : 2-4 périodes en AC et en AVI
Responsable du module : Guillaume Massy	
	Guillaume.massy@hepl.ch
<p>A – Présentation du module (intentions et visées prioritaires)</p> <p>Les étudiants-es sont amenés à concevoir des situations d'apprentissage qui prennent en compte la complexité de l'enseignement des arts visuels et des activités créatrices et techniques. Par le biais de situations professionnelles, ce module aborde plusieurs thématiques : l'évaluation des apprentissages par les compétences ; l'identification de l'hétérogénéité des élèves et des démarches techniques ou artistiques ; les variables didactiques influençant le développement des compétences des élèves ; la mise en œuvre, l'analyse et l'évaluation d'activités de conception.</p>	
<p>B – Consigne</p> <p>Pour les AC (BP41AVT et 41 ENS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Planifier et mettre en œuvre dans la classe une préparation de leçon de 2-4 périodes de 45 minutes et enregistrer au minimum deux interactions métacognitives avec les élèves à but d'évaluation dynamique. - Objet à réaliser : « un bilboquet ». - En lien avec l'objet, créer une grille critériée dynamique permettant d'évaluer l'atteinte des apprentissages artisanaux et de conception des élèves. <p>Pour les AVI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre dans la classe une planification de 4 périodes. - Réaliser une séquence en arts visuels 4 parties : sollicitation, essais techniques, présentation d'œuvres, exercice(s), réalisation personnel(s). - Ces 4 moments sont documentés visuellement (traces des travaux des élèves). - Documenter la séquence à l'aide des ressources (œuvres, documents didactiques, essais techniques personnels...) ou avec une sortie culturelle éventuelle en lien avec une séquence en classe. 	
<p>C - Attendu du praticien formateur</p> <p>Tâche du – de la - Prafo :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre la classe à disposition de l'étudiant·e afin qu'il puisse prendre en charge de manière autonome les moments d'enseignement-apprentissage planifiés (2-4 périodes pour les AC et 2-4 périodes pour les AVI). - Lui donner toutes indications utiles, en particulier en ce qui concerne les objectifs d'apprentissage et compétences visés pour les élèves. - Co-évaluer ces moments afin de permettre une régulation. - Dans le cas où les disciplines ne figurent pas à l'horaire de la classe, mais néanmoins au plan de formation de l'étudiant·e prendre toutes mesures utiles afin d'assurer tout de même la formation la plus complète. 	